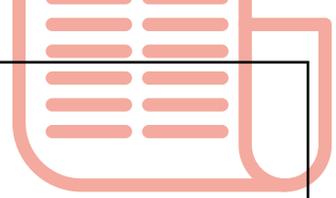


LES ESSENTIELS DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

ACTUALITÉS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS



7h



Inter 2025 :
11 mars | 11 septembre

OBJECTIFS

- Présenter un crédit à la consommation,
- Gérer les documents spécifiques dans le cadre son activité,
- Identifier les obligations d'information de l'emprunteur que le législateur a mis à la charge des établissements de crédit,
- Appréhender les apports de la nouvelle directive.

PUBLIC VISÉ

Collaborateurs des établissements de crédit : chargés de clientèle, gestionnaires, et apporteurs d'affaires.



Animation

Christine PIOLINE-PERRIER :
Ingénieure commerciale crédit à la consommation



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1110€ HT par participant

Non adhérent : 1260€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Success stories | exercices pratiques | mise en situation | étude de cas | exercices de calculs simplifiés | échanges ludiques | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama | livret d'animation | simulateur de crédit en ligne | véritables documents : offres de crédit non identifiables, FISE... | adaptabilité aux process de l'entreprise | supports ludiques : vidéos, jeux

PROGRAMME

GÉNÉRALITÉS ET FONCTIONNEMENT

- I. La genèse : historique du produit
- II. Identifier les principaux textes législatifs
- III. Les différents types de contrats et leurs caractéristiques
 - a. Crédit affecté
 - b. Crédit renouvelable
 - c. LOA
- IV. Les différents acteurs du marché

L'ENVIRONNEMENT DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION

- I. Obligations et responsabilités
- II. Les règles spécifiques
 - a. Les mentions obligatoires
 - b. Les mentions prosrites
 - c. Cas particulier du crédit renouvelable
 - d. La publicité
- III. La communication
- IV. Les obligations pré contractuelles
 - a. La fiche de dialogue et d'information
 - b. Comment évaluer la solvabilité d'un prospect
 - c. Calculer le taux d'endettement

V. La prévention

- a. Consultation au FICP / FCC
Expliquer les fichages
- b. Risque de contrepartie

VI. Présenter l'offre de crédit

- a. Adapter son discours
- b. Faire preuve de pédagogie

VII. Gérer un dossier de crédit

- a. Ouverture, étude, montage
- b. Identifier les documents obligatoires
- c. Adapter sa vigilance : en particulier en cas de fraude
- d. Mise en situation

VIII. Appréhender les assurances dans le contrat crédit conso

LA NOUVELLE DIRECTIVE APPLICABLE

I. Identifier les nouvelles obligations de la directive crédit conso

- a. Capacité de remboursement
- b. Information pré-contractuelle renforcée
- c. Protection de la clientèle
- d. Pratiques déloyales

II. Appréhender le nouveau champ d'application

